

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 12

Objet :
Budget Principal 2021

Date de convocation :

7 avril 2021

Date d'affichage :

7 avril 2021

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la Commune à l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 5 287 927 €

Dont :

- 3 563 895 € en section de fonctionnement
- 1 724 032 € en section d'investissement

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL